**Compte-rendu du GERSA du 6 décembre 2016**

**Espace 140, Rillieux la Pape**

Luc Bonnet remercie la ville de Rillieux-la-pape pour son accueil et la mise à disposition de ce magnifique espace qu’est l’espace 140. Il remercie Michel Cloupet et toute son équipe qui ont superbement œuvré pour que ce GERSA se tienne dans les meilleures conditions.

3 organismes de formation rhodaniens préparant aux BP JEPS AAN (IPCAS-Peyrefitte, Formasport, UCPA) ont souhaité faire participer leurs stagiaires à ce GERSA.

Etaient représentées les piscines de :

Rillieux-la-pape

Aquavert, Caluire, Chassieu, Cours-la-Ville, Décines, Ecully, Hurongues, Loire sur Rhône, Lyon (Charial, Delessert, Garibaldi, St Exupéry, Tony Bertrand, Tronchet, Vaise), Mornant, Oullins, Sainbel, Ste Foy-lès-Lyon, St Priest (Mendès-France et canetons), Syndicat intercommunal murois (SIM), Tarare, Vaulx en Velin, Vénissieux (CNI), Villeurbanne (Gratte-ciels, Boulloche et CNEG). Soit un total de 30 établissements sur les 49 établissements qui accueillent des élèves de primaire.

Pour l’EN, étaient présents :

Véronique Balland (St Priest), Marion Boullanger (Villeurbanne), Sébastien Boutte (Villefranche), Patrice Collomb (Villeurbanne), Sylvie Dufour (Belleville), Sandrine Fargier (Lyon 4), Isabelle François (Lyon 3), Virginie Genin (Oullins), Emmanuelle Ghizzo (Tarare), Grégory Gouzil (Neuville sur Saône), Christian Hospital (Rillieux), Marie-Noëlle Jacquet (L’arbresle), Geneviève Lafay (St Pierre de Chandieu), Anne-Marie Lagneaux (Givors), Françoise Maillot (Vénissieux 2), Stéphane Maire (Anse), Hélène Martinet-Denis (Lyon 6 Villeurbanne), Estelle Mayet (Irigny), Gaëlle Pavon (Vaulx en Velin 2), Pascale Samuel (Lyon 7 la Mulatière), Christine Charvet-Néri et Paul Bouvard, CPD EPS.

Etaient excusés :

Quentin Duquesnoy, piscine de St Laurent de Chamousset, Valérie Boucheron, CPC EPS Mornant sud, Marie-Annick Grange, CPC EPS Vénissieux 1, Bénédicte Heguilein, CPC EPS Lyon 8e / 2e, Patricia Rivière, CPC EPS Ecully-Lyon Duchère, Aurélie Sanial-Lanternier, CPC EPS Vaulx en Velin 1.

# Ouverture du GERSA par Mme Aduayom

Mme Aduayom, IEN-Adjoint auprès de M. l’IA-DASEN, ouvre ce GERSA.

D’emblée, elle rappelle l’importance de ce groupe original qui participe au partenariat autour de la natation scolaire, au bénéfice des élèves.

Le dossier natation, notamment par le biais du savoir nager scolaire, a pris une ampleur académique. En effet, il faut signaler l’enquête sur la natation scolaire initiée par le groupe académique en charge de cette problématique avec comme pilote Alain Vigneron, IA-IPR d’EPS. Cette enquête a déjà été présentée aux autres départements de l’académie.

Dans cette enquête, la manière de saisir les classes à double ou multiples niveaux pose question. Cette question va être relayée auprès de M. Vigneron mais il importe que l’enquête soit renseignée en respectant le même format pour en faciliter le traitement statistique.

Mme Aduayom signale la réactualisation de la circulaire départementale relative aux projets de piscine 2017-2021. Celle-ci sera sûrement conséquente mais il est important que tous les acteurs de cette natation scolaire partagent la volonté d’atteindre les mêmes finalités, les mêmes objectifs, les mêmes compétences générales en lien avec les exigences nationales.

Les conseils d’école devraient permettre d’aborder la place du savoir nager au cours du cycle 3.

Quelques questions :

Un participant s’interroge sur le peu d’élèves en situation de handicap présents dans les piscines en natation. S’agit-il d’un problème d’accessibilité ?

Paul Bouvard rappelle que cette question de la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP) est plutôt bien réalisée dans le Rhône. Trois personnes ressources ont été recrutées par la DSDEN du Rhône pour accompagner ces élèves au sein d’un dispositif géré par le Groupe Technique sur le Handicap en EPS (GTHEPS). Ce dispositif a démarré en 2006. L’an passé, 277 demandes ont été traitées par le GTH EPS dont 60 à 70% concernent la natation. Mme Aduayom souhaite que remontent vers la DSDEN tous les freins qui concernent ces difficultés d’accessibilité.

Etant donné la parution des nouveaux programmes et des textes relatifs au savoir nager, les projets de piscine vont devoir être revus. Mais il sera tout à fait possible de s’appuyer sur les travaux antérieurs qui gardent une pertinence certaine. Mme Aduayom signale que la présence massive des représentants des piscines prouve bien que nos partenaires sont partie prenante de ce travail destiné à porter au mieux la natation scolaire à l’école primaire.

Question : Les organismes de formation qui mettent en stage des stagiaires préparant la spécialité AAN du BP JEPS auprès des classes primaires ont-ils fait le nécessaire pour obtenir l’autorisation de mise en stage auprès des IEN concernés ?

Réponse : La procédure pour mettre des stagiaires en stage auprès de classes primaires en piscine est la suivante : l’organisme de formation doit envoyer les coordonnées des stagiaires ainsi que les données relatives à leur lieu de stage (piscine, tuteur, coordonnées) aux CPD EPS. Ils doivent dans un deuxième temps demander l’autorisation de mise en stage auprès des IEN concernés. Trois des quatre organismes de formation ont respecté cette procédure. Le quatrième organisme de formation va être relancé.

M. Fournier, directeur de la direction du « vivre ensemble » de Rillieux la pape, nous fait l’honneur de rejoindre ce GERSA. Il nous précise que la commune, dans son projet sportif, a fait des choix par rapport au temps scolaire. Ainsi, la commune ne déploie pas d’ETAPS « terrestres » mais va placer la priorité sur le savoir nager. Le futur centre nautique permettra de répondre à cette priorité. La société gestionnaire en charge de l’exploitation de la piscine verra inscrite cette priorité dans son cahier des charges. La maîtrise du savoir nager est un problème de société. Il devrait y avoir des actions en dehors du temps scolaire pour pallier le « handicap de pas savoir nager ».

# 1. Présentation des orientations de la note de service relative aux projets de piscine 2017-2021

Les premiers travaux autour des projets de piscine remontent au début des années 1980. La 1e note de service départementale sur les projets de piscine date de 1998.

La circulaire relative aux projets de piscine 2017-2021 est cours de validation. Les orientations qu’elle précisera seront à prendre en compte. Tous les documents pédagogiques qui accompagneront cette note de service seront autant de points d’appui destinés à faciliter l’élaboration des projets de piscine et l’évaluation des attendus de fin de cycle et du savoir nager en cycle 3.

**Le projet : une nécessité**

Une définition déjà ancienne du projet demeure d’actualité. Pour Gilles Malglaive (1975), le projet « est l’articulation d’objectifs et de moyens destinés à les atteindre ». Les projets de piscines s’inscrivent dans un cadre plus large :

- celui du projet d’école rendu obligatoire par la loi d’orientation de 1989, dite loi Jospin.

- celui du projet pédagogique demandé par les programmes 2015. « À l'école et au collège, un projet pédagogique définit un parcours de formation équilibré et progressif, adapté aux caractéristiques des élèves, aux capacités des matériels et équipements disponibles, aux ressources humaines mobilisables ».

- enfin, celui du projet pédagogique défini par la circulaire « natation » de 2011 et qui précise que « [l’enseignant] conduit la leçon dans le cadre d'un projet pédagogique établi avec l'appui des équipes de circonscription ».

Le projet permet de fixer un cap à l’enseignement. Et ce cap doit être une construction partagée entre les différents acteurs du projet.

**Les acteurs des projets**

Les principaux acteurs de ces projets sont les enseignants quand cela est possible, les CPC EPS et les équipes de bassin. A ces acteurs, il faut associer, en cycle 3, les professeurs d’EPS de collège. Dans la réflexion sur les nouveaux projets de piscine, il va donc falloir associer les professeurs d’EPS de collège aux groupes de réflexions pour qu’il n’y ait pas de rupture entre la fin de l’école primaire et le collège.

Ce travail en commun n’est pas facile à mettre en œuvre, un certain nombre d’obstacles sont à lever. Mais des échanges intéressants ont eu lieu lors des journées académiques consacrées au savoir nager entre CPC EPS et professeurs d’EPS du 2nd degré.

**La natation contribue à l’acquisition des 5 compétences générales (CG) du socle**

Le terme de compétence est défini par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture : « aptitude à mobiliser ses ressources (capacités, connaissances, attitude) pour accomplir une tâche complexe inédite ». Les contenus d’enseignement de nos séances doivent visiter ces trois types de ressources.

Un rappel : les programmes stipulent que les 5 compétences générales peuvent être travaillées à travers les quatre champs d’apprentissage et les APSA qui les composent. (Cf. compte-rendu du GERSA de février 2016)

Ces cinq compétences doivent aboutir à des déclinaisons très concrètes au sein de nos séances. Si la première compétence générale « développer sa motricité et apprendre à s’exprimer en utilisant son corps » va de soi, quelques exemples peuvent être donnés relatifs aux quatre autres compétences.

Ainsi la compétence générale « s’approprier, par la pratique physique et sportive, des méthodes et des outils » implique de valoriser le critère de réussite des actions entreprises en cycle 2 et de favoriser la répétition d’un geste pour le stabiliser en cycle 3.

La compétence générale « partager des règles, assumer des règles et des responsabilités » doit aboutir à ce que l’élève respecte et fasse respecter les règles présentes à la piscine en cycle 2 et en comprenne le sens afin d’assurer sa propre sécurité et celle d’autrui en cycle 3.

La compétence générale « apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière » implique l’acquisition d’une hygiène compatible avec l’activité natation en cycle 2 et à une mesure de l’engagement dans les séances afin d’éviter la mise en danger en cycle 3, déjà commencée d’ailleurs en cycle 2.

La compétence générale « s’approprier une culture physique sportive et artistique » implique que l’élève de cycle 2 sera conduit à décrire le cadre d’une piscine en termes précis, à évoquer certaines propriétés de l’eau ou certains principes d’action élémentaires avant, en cycle 3, de systématiser la compréhension de ces principes d’action et de mieux comprendre l’environnement d’une piscine (tracés et repères divers, plots toujours situés du côté profond d’un bassin, etc.).

**Deux principes FORTS pilotent les priorités dans l’accès aux bassins : précocité et continuité**

Rappel de la circulaire n° 2011-090 : priorité dans l’accès aux piscines aux classes de CP, CE1 (cycle 2) et GS là où c’est possible avec un module supplémentaire de séances au cycle 3 quand cela est possible. Les résultats aux différents paliers du savoir nager (palier 1 en fin de CE1 et palier 2 en fin de CM2) ont montré que la précocité apporte un réel bénéfice dans la maîtrise des paliers. Il nous faut réfléchir à des solutions pour permettre la continuité de la pratique en cycle 3. En effet, dans un certain nombre de territoires, les écoles ne vont pas à la piscine au-delà du CE1. Or le caractère bénéfique de la continuité est elle aussi largement prouvée par les résultats départementaux au palier 2 du savoir nager puisque le taux de réussite au palier 2 du savoir nager est de 83% dans le Rhône (84% en 2013-2014 et 2014-2015).  
Même s’il nous faut rester vigilants sur les chiffres, étant donné les nombreux biais évaluatifs, la constance des résultats indique tout de même une certaine orientation de fond.

Question : qu’en est-il de la place des classes de GS dans les piscines ?

Réponse : dans la circulaire de 2011, la priorité est accordée aux classes de CP et CE1, puis aux classes de GS. Cependant, il reste important d’immerger les élèves le plus tôt possible. Aussi, les classes de GS doivent-elles être accueillies une fois les classes de CP et CE1 placées.

Il faut également faire très attention à certains raccourcis qui peuvent se révéler très approximatifs. Ex : pour permettre le travail du savoir nager (cycle 3) et le lien CM2-6e, il peut être tenant pour certains de sortir les classes de GS des piscines et d’y mettre les classes de CM2. Or, dans de nombreuses piscines, les classes de GS et de CM2 sont également accueillies et ne sont donc pas en concurrence. Dans d’autres piscines (Aquavert, Aquazergues, Brignais, Mornant), les classes de GS évoluent dans des bassins très spécifiques, souvent appelés bassins d’apprentissage, qui ne pourront pas être fréquentés par les classes de CM2 ou par les classes de CP qui cèderaient leur place aux CM2 dans le grand bassin sportif. Il existe bien quelques piscines où GS et CM2 sont en concurrence au bénéfice des premières (Bron, Caluire, Tarare). Enfin, il existe aussi plusieurs dont les bassins d’apprentissage restent partiellement ou totalement inoccupés pour des raisons de coût trop importants pour les collectivités territoriales (Caluire, Vénissieux CNI, Tarare, Bron).

Concernant l’accueil des classes de CM2, il faut mentionner la possibilité des modules massé sur deux semaines au mois de juin par exemple. Une expérimentation a été conduite sur la piscine Tony Bertrand à Lyon pendant le mois de juin 2016. Huit classes de CM1 – CM2 ont été accueillies pendant 10 séances réparties sur 2 semaines au mois de juin. Cette expérimentation a été considérée comme très positive pour les élèves par tous les acteurs concernés.

**L’entrée dans les activités aquatiques**

La natation appartient à deux champs d’apprentissage (famille d’APSA). Chacun de ces champs présente un enjeu central dont la maîtrise va être à rechercher tout au long de la scolarité de l’élève.

**Les enjeux majeurs des champs d’apprentissage :**

* « Adapter ses déplacements à des environnements variés » : c’est la mise en relation, par l’élève, de ses ressources comprises au sens large, des contraintes auxquelles il est exposé (dans un milieu aux propriétés particulières, il lui faut entrer, se déplacer, s’immerger et flotter ou réaliser un surplace) afin de construire un projet de déplacement qu’il sera capable de réaliser en sécurité.
* « produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée » : il s’agit d’être capable de planifier une performance entendue au sens de prestation physique, de comprendre que cette performance est le résultat de la mobilisation de manières de faire optimisées et de pouvoir la mesurer, la quantifier et de l’inscrire dans un continuum personnel de progrès.

Le savoir nager, qui ne doit pas être confondu avec les activités d’enseignement, est à construire en parallèle des contenus d’enseignement proposés dans les différents champs.

Pour l’entrée dans la natation en GS ou CP, priorité est donnée au champ d’apprentissage « adapter ses déplacements à des environnements variés ».

Question : en cycle 3,  est-il possible d’aborder le champ d’apprentissage « conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel » ou le champ d’apprentissage « s’exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique » ?

Réponse : les champs « adapter ses déplacements à des environnements variés » et « produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée » sont prioritaires, dans cet ordre, pour entrer dans l’activité natation. Le savoir nager est un attendu des programmes de cycle 3. Avant d’aller vers des champs d’apprentissage tels que ceux mentionnés dans la question, il est nécessaire de mettre en œuvre tous les contenus d’enseignement qui vont permettre sa validation et qui appartiennent aux deux champs d’apprentissage. Il faut préciser que les nouveaux programmes obéissent à une logique de cursus. Autrement dit, l’atteinte de ces attendus peut être évaluée tout au long du cycle. D’autre part, les programmes précisent les attendus de fin de cycle. Et c’est bien l’atteinte de ces attendus par les élèves qui va permettre de proposer, à ces élèves, d’aller, dans le même champ, vers les attendus du cycle suivant ou de viser les attendus d’un autre champ.

Rappel

Les attendus de fin de cycle 2 dans le champ « adapter ses déplacements à différents types d’environnement »

Se déplacer dans l'eau sur une quinzaine de mètres sans appui et après un temps d'immersion.

Réaliser un parcours en adaptant ses déplacements à un environnement inhabituel. L'espace est aménagé et sécurisé.

Respecter les règles de sécurité qui s'appliquent.

Les attendus de fin de cycle 2 dans le champ « produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée »

Les programmes ne prévoient pas l’abord de l’activité natation par ce champ-là.

Les attendus de fin de cycle 3 dans le champ « adapter ses déplacements à différents types d’environnement »

Réaliser un parcours dans plusieurs environnements inhabituels, en milieu naturel aménagé ou artificiel.

Connaitre et respecter les règles de sécurité qui s'appliquent à chaque environnement.

Identifier la personne responsable à alerter ou la procédure en cas de problème.

Valider l'attestation scolaire du savoir nager (ASSN), conformément à l'arrêté du 9 juillet 2015

Les attendus de fin de cycle 3 dans le champ « produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée »

Réaliser des efforts et enchainer plusieurs actions motrices dans différentes familles pour aller plus vite, plus longtemps, plus loin.

Mesurer et quantifier les performances, les enregistrer, les comparer, les classer, les traduire en représentations graphiques.

Assumer les rôles de chronométreur et d'observateur.

Attention :

Plusieurs vigilances sont nécessaires :

- proposer des contenus progressifs et différenciés pour permettre à la fois la progressivité des apprentissages et donc les progrès des élèves mais aussi une réponse adaptée face à l’hétérogénéité des élèves ;

- garder en tête que les cinq compétences générales sont à travailler à travers l’APSA. Les compétences générales 4 et 5 (la santé et l’appropriation d’une culture risquent de rester implicites et donc peu mises en avant).

Question : qu’en est-il de la place des CE2 qui changent de cycle ?

Réponse : Les CE2 font partie du cycle 2, dit des apprentissages fondamentaux. Le palier 2 du savoir nager prévu par la circulaire de 2011 n’est plus d’actualité puisqu’il a été remplacé par le savoir nager du cycle 3. Les éléments qui constituaient le palier 1 du savoir nager sont maintenant des attendus de fin de cycle : se déplacer sur une quinzaine de m après un temps d’immersion). Cet attendu concerne donc le cycle 2, ce qui n’interdit pas d’aller plus loin pour les élèves qui en seraient capables. Mais attention à ne pas ériger cet attendu de fin de cycle 2 en exigence pour l’ensemble des élèves qui arrêteraient la venue à la piscine en CE1.

**Le partenariat**

Le partenariat entre membres de l’Education nationale et personnels qualifiés relevant des collectivités territoriales est fondamental. Le projet de piscine doit éclaircir le rôle de chaque adulte responsable et permettre à chacun de savoir ce qu’il a à faire. Ce qui implique un certain degré de précision dans les projets. Ce partenariat doit déboucher sur une réelle complémentarité et dont les résultats doivent dépasser la simple addition des ressources de ces deux professionnels.

**La sécurité**

Celle-ci doit rester une préoccupation de tous les instants. L’an passé, quatre incidents de gravité différente ont attiré l’attention de M. l’IA-DASEN. M. l’IA-DASEN a rédigé une note de service reprenant ces quatre incidents et invitant tous les acteurs de la natation scolaire à cette vigilance. Il importe d’identifier certains moments particuliers : que ce soit au niveau du taux d’encadrement nécessaire, au niveau du matériel et de son utilisation, au niveau des flux des élèves en fin de séance lorsque les classes se croisent, etc.

La prochaine note de service sur les projets de piscine devrait rappeler les normes d’encadrement et certains éléments liés à la sécurité.

**Les formes de regroupements**

Les formes de groupement utilisées au cours de la séance peuvent être variées. Les groupes de besoin sont une réponse possible adéquate aux problèmes rencontrés par les élèves. En revanche, l’utilisation de groupes de niveaux figés, tout au long du module n’est pas acceptable.

**Des temps d’apprentissage longs**

**E**n dessous de 10 séances, les apprentissages réalisés sont faibles. Ne courrons-nous pas le risque de laisser l’élève dans une (re)découverte sans cesse renouvelée de la natation. Il faut tendre vers un temps effectif dans l’eau le plus long possible. Sont donc à réfléchir de manière forte les changements de côté, les regroupements à effectif complets pour la passation des consignes.

**L’évaluation au cours des modules**

Celle-ci commence par le critère de réussite lié au but à atteindre.

Le critère de réussite est un élément fondamental de nos séances :

1. parce que le critère de réussite est intimement lié au but à atteindre. En effet, réussir pour l’élève implique que celui-ci a bien en tête à la fois le but qui va le mettre en action et l’objet, le repère, la zone qui concrétise la réussite du but qu’il s’est fixé.

2. parce que réussir participe de la mise en projet : réussir un palier, un niveau de difficulté et stabiliser cette réussite donnent confiance et conduisent à vouloir se confronter à la difficulté suivante.

3. parce que réussir, c’est pouvoir mesurer ses progrès en comparant les réussites successives qui jalonnent le parcours accompli. C’est donc aider l’élève à grandir…..

4. parce que favoriser le constat par l’élève de sa réussite, c’est instaurer des rapports encore plus confiants entre élèves et enseignants.

5. parce que réussir participe à l’amélioration de l’estime que l’élève a de lui-même. JE, MOI devient et est capable de…..D’où l’importance de critères de réussite adaptés aux ressources de chacun plutôt que des critères normatifs (G. Scallon).

6. parce que réussir, c’est, pour l’élève, exister aussi, autant que les autres et prendre toute sa place d’élève dans le groupe, la classe et l’école.

7. parce que réussir, pour l’élève, est sans doute le moteur le plus puissant moteur des apprentissages. Pierre Simonet ne dit pas autre chose à propos de la connaissance des résultats. La connaissance des résultats (CR) est la « condition sine qua non de l’apprentissage moteur » (Annett et Kay 1957)[[1]](#footnote-1)

L’évaluation finale relative à l’atteinte des attendus de fin de cycle doit remonter aux CPC EPS.

Selon Olivier Reboul[[2]](#footnote-2), évaluer c’est donner le pouvoir de juger.

Question : quelles traces de ces évaluations vont pouvoir être conservées ?

Réponse : le Livret Scolaire Unique (LSU) est paru. Il permet de recueillir de nombreuses traces liées aux réalisations des élèves :

- les bilans périodiques ;

- les bilans de fin de cycle ;

- les attestations obtenues (par exemple l’ASSN). Il s’agit d’une simple case à cocher. Les collègues de collège pourront consulter ces attestations.

**Une formation obligatoire de 3 heures pour permettre aux enseignants de s’approprier ce nouveau projet**

Elle sera placée en septembre prochain, avant le début des modules de natation à la rentrée.

# 2. Le savoir nager

Un peu d’histoire

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Quand ? | Où ? | Quoi ? | Des éléments particuliers ? | Commentaires |
| 2008 | Programme des collèges | 2 degrés du savoir nager | Le 1er degré est à passer en 6e et est un préalable obligatoire avant de confronter les élèves au suivi des APS aquatiques proposées par la suite | Rien pour le primaire et donc une réflexion enclenchée dans le Rhône pour le primaire |
| 2010 | Circulaire 2010-191 « controversée » dont l’application va être très hétérogène | Apparition des paliers du savoir nager pour le primaire dans l’annexe 1 de cette circulaire | Le 1er degré du savoir nager collège devient le palier 3 du savoir nager | Circulaire abrogée par la circulaire n° 2011-090 |
| 2011 | Circulaire 2011-090 | Réaffirmation des 3 paliers du savoir nager | idem | Elle abroge les circulaires de 2004 et 2010 |
| 2015 | Décret du 9 juillet 2015 (n° 2015-847) | Création de l’attestation scolaire savoir nager (ASSN) | Délivrée aux élèves qui ont subi avec succès un contrôle des compétences en matière de sécurité en milieu aquatique | Ce décret renvoie à un arrêté qui fixe les modalités du contrôle |
| 2015 | Arrêté du 9 juillet 2015 | Fixe les modalités du contrôle du savoir nager et de nombreux autres points très concrets | Modèle d’attestation du avoir nager à délivrer à l’élève et à insérer dans le livret scolaire de l’élève | Dans le LSU, le savoir nager est une simple case à cocher. |

**Le Savoir Nager (SN) au cycle 3 :**

Contextualisé : le savoir reconnaît la capacité à évoluer en sécurité dans un établissement de bain surveillé. Il est composé d’un parcours de capacité (10 actions motrices à enchaîner) et de 3 items relevant des connaissances et des attitudes. Ce savoir nager « ne doit pas être confondu avec les activités de la natation fixées par les programmes d’enseignement ». Et il ne doit pas prendre la place des évaluations de fin de module au cours du cycle 3. C’est certes un des attendus de fin de cycle 3 mais il en existe d’autres et d’autres contenus sont à enseigner.

Le SN est un TEST : c’est donc un moyen de vérifier que les élèves maîtrisent les actions motrices et certaines connaissances et attitudes retenues par l’arrêté. Bien évidemment, des liens existent entre SN et contenus d’enseignement relatifs aux champs d’apprentissage, mais ces derniers sont beaucoup plus larges que les exigences du test. Pour faire un parallèle que l’on espère éclairant, lors de l’épreuve du permis de conduire, une seule manœuvre est demandée aux jeunes conducteurs alors que l’auto-école leur en apprend plusieurs.

La passation du test se fera en parallèle des activités d’enseignement du champ d’apprentissage suivi : Le dispositif nécessaire à la passation peut être réduit à sa plus simple expression :

- 2 perches posées à l’horizontale sur l’eau et placées à 1m 50 du mur.

- un ou deux plots pour marquer la fin du trajet aller (20m du départ).

A partir du début de la phase de structuration, il faudra que le dispositif du savoir nager soit accessible sur un couloir non utilisé ou de manière plus intégrée sur un couloir utilisé pour les apprentissages du champ travaillé. Si le dispositif du savoir nager ne peut être laissé à demeure pendant la séance, il doit pouvoir être installé à partir d’éléments préparés en amont (2 perches posées sur les lignes d’eau seront rapidement installées).

Les avantages de cette option sont nombreux :

- diminution du stress engendré par la passation ;

- la préparation de cette passation en amont de la séance fluidifie la passation ;

- le bilan garde sa fonction d’évaluation sommative sans subir la concurrence ou les interférences liées au savoir nager ;

- ce sont les élèves qui décident de se confronter quand ils se sentent prêts ;

- on ne confronte que les élèves qui sont en mesure de réussir ce test ;

- en cas d’échec, l’élève connaît les actions qui lui posent problème. Il peut les travailler au cours des séances, ce qui redonne du sens aux apprentissages ;

- une 2e passation (voire une 3e) relativise l’échec éventuel ;

- la passation est quasiment indolore pour les séances ;

L’écueil majeur réside dans le fait que pendant les 6 à 8 dernières minutes de la séance, l’un des 2 adultes doit gérer le groupe relativement important d’élèves qui ne passent pas le SN ce jour-là.

**Le SN est un ensemble qui allie capacités, connaissances et attitudes.** L’ensemble de ces items doit être réussi pour permettre la validation du test.

Les outils proposés et présents dans le document annexé à ce compte-rendu sont présentés. La simplicité et la fiabilité des outils proposés ont été systématiquement recherchées.

**Questions, Réponses :**

Question : L’organisation de la passation du savoir nager au cours des séances de structuration doit-elle se faire en classe ?

Réponse : Oui. Cette anticipation permettra de faciliter le déroulement de ce moment particulier.

Q : Peut-on permettre à un même élève de passer plusieurs fois le savoir nager ?

R : Oui, au moins 2 passations seraient un minimum.

Q : Peuvent-ils s’entrainer sur ce dispositif ?

R : Oui, cela peut être possible ne serait-ce que pour mémoriser les 10 actions motrices à enchaîner. Attention à ce que le test ne devienne pas pour autant objet de bachotage et unique objet d’apprentissage. Rappelons que le savoir nager ne demande aucune propulsion bras ou ne se préoccupe absolument pas de la maîtrise ventilatoire. Devons-nous abandonner ces contenus en cycle 3 ? Bien évidemment non !

Q : Peut-on le proposer en cycle 2 aux élèves qui en sont capables ?

R : La priorité en cycle 2 reste aux attendus de fin de cycle 2. Il faut donc laisser le savoir nager à sa place, sans le substituer aux contenus d’enseignement à travailler en cycle 2. Si les attendus de fin de cycle 2 sont maitrisés par certains élèves, il peut être envisagé la passation du savoir nager à la condition de ne pas oublier le versant « connaissances et attitudes » qui accompagne les actions motrices. Ces derniers items ne sont peut-être pas à la portée d’un élève de cycle 2. La maîtrise du SN atteste d’une mise en sécurité de l’élève. Aussi est-il intéressant de pouvoir l’attester le plus tôt possible. Ceci étant, le savoir nager n’est pas un attendu de cycle 2 et ne doit pas remplacer les apprentissages fondamentaux du cycle 2.

Q : Ou plus tard que la 6e ?

R : L’arrêté précise que le test peut être validé tout au long du collège s’il y a possibilité d’avoir accès à une piscine.

Q : Est-il possible de graduer la maîtrise du savoir nager ?

R : Non. Le test du savoir nager est acquis ou pas. Le verdict est binaire. Dans le LSU, face au savoir nager, il faudra cocher la case si le test est réussi et ne pas la cocher dans le cas contraire. Aucune autre possibilité n’est offerte. Ce qui n’est pas le cas des attendus de fin de cycle. Un attendu de fin de cycle peut être :

- non atteint

- partiellement atteint

- atteint

- dépassé.

Constat d’un participant : selon les dimensions de la piscine, il convient de s’assurer que le test n’est pas dénaturé. Ainsi une profondeur trop faible peut permettre à l’élève de reprendre pied pendant son déplacement.

Q : Le savoir nager demande à ce que l’élève soit en mesure d’identifier les circonstances dans lesquelles le savoir nager est adapté. A-t-il été réfléchi par rapport à différents contextes tels que ceux de la voile et du canoë – kayak ?

R : Le SN garantit la sécurité à nager dans un établissement de bains et permet l’accès à certaines APS autres (voile, kayak, canoë). Pour ces pratiques, il faut rester vigilant et réaffirmer les contenus liés à la sécurité. Une antinomie peut être perçue entre le fait qu’il est écrit que le SN traduit la capacité à évoluer en sécurité dans un établissement de bains surveillé et qu’il permet l’accès à des pratiques autres mais outre que ces pratiques sont également surveillées, elles se pratiquent dans des conditions de sécurité accrues (gilets de sauvetage, embarcation de sécurité).

Q : Un recueil d’informations sur ce que les élèves savent faire est-il prévu en fin de CE1 ou CE2 ? Si oui, sous quelle forme ? Un outil de recueil des réalisations élèves est présenté et est joint dans le document annexé intitulé : « évaluation des acquisitions des élèves au cours des cycles 1, 2 et 3 ».

R : Oui, un retour en direction des CPC EPS est attendu pour les classes de cycle 2 dont ce sera la dernière venue à la piscine. Le palier 1 étant caduc, il est demandé de renseigner un tableau répertoriant différents niveaux de difficulté dans les 4 actions attendues (cf. document pédagogique joint à ce compte-rendu). Attention, dans de nombreuses piscines, ce sont les classes de CE1 qui sont les dernières classes du cycle 2 à fréquenter la piscine. Or, les attendus de fin de cycle 2 concernent un élève virtuel de CE2. Un élève de CE1 qui n’aurait pas maîtrisé les attendus de fin de cycle serait dans une position logique puisqu’il n’est pas au bout du cycle.

Q : Que mentionner dans ce cas-là en regard des attendus ?

R : il faudra simplement mentionner que les attendus sont soit non atteints, soit partiellement atteints, soit atteints ou soit dépassés.

Q : la notion d’enchaînement des actions attendues est-elle prise en compte par cet outil ?

R : Oui. Rappelons que de la GS au CE1, la progressivité des attentes doit conduire l’élève de GS à juxtaposer les quatre actions attendues, avant d’en enchaîner au moins deux de son choix en CP (enchaîner voulant dire réaliser sans appui entre elles), avant d’enchaîner les quatre en CE1.

Q : L’évaluation de ces attendus est-elle une évaluation qui vient s’ajouter au bilan du module ?

R : Absolument pas. Bilan et évaluation des attendus se font en un même temps. Le bilan du module **doit** permettre à la fois le constat des réalisations des élèves, le constat des progrès réalisés depuis la phase de référence ET le constat de l’atteinte ou pas des attendus de fin de cycle. Il est d’ailleurs souhaitable que le bilan se déroule sur 2 séances pour permettre une évaluation fiable des réalisations élèves.

Q : Quelles traces conserver de ces réalisations élèves ? En effet, le LSU ne prévoit pas la conservation de traces autres qu’informatiques. Il va donc falloir garder des traces papier (feuilles d’évaluation ou cahier du nageur par exemple) de ces réalisations.

# 3. Enquête sur la fréquentation des piscines par les classes primaires dans le département du Rhône.

Une enquête destinée à faire l’état des lieux de la fréquentation des piscines par les classes de l’école primaire a été envoyée en direction de Mmes et MM les IEN en charge d’une circonscription. Les CPC EPS ont jusqu’à la fin janvier pour renvoyer cette enquête renseignée.

La question des classes à double ou multiniveaux est évoquée. Elle sera posée à M. Vigneron qui pilote cette enquête.

Cette enquête est commune aux départements de l’académie.

1. Pierre Simonet, apprentissages moteurs Ed Vigot 1985, P. 151 [↑](#footnote-ref-1)
2. Olivier Reboul, qu’est-ce qu’apprendre, Ed. PUF, Paris 1980 [↑](#footnote-ref-2)